

Communiqué de presse

37 VICTIMES ET 10 ASSOCIATIONS ET SYNDICATS SE MOBILISENT CONTRE LES PFAS DANS LE SUD DE LYON !



**COLLECTIVEMENT,
NOUS POURSUIVONS L'ENTREPRISE
ARKEMA FRANCE POUR FAIRE CESSER
LES POLLUTIONS AUX PFAS ET METTRE
EN PLACE UNE CAMPAGNE DE
MESURES À GRANDE ÉCHELLE DE LA
CONTAMINATION**

QR CODE DU SITE
INTERNET DE L'ACTION
VALLÉE DE LA CHIMIE



Lundi 5 juin 2023, Lyon.

Notre Affaire à Tous - Lyon et le cabinet Kaizen Avocat ont déposé, aux côtés de 37 victimes et de 9 associations et syndicats, un référé pénal environnemental (L. 216-13 du code de l'environnement) au Tribunal judiciaire de Lyon le 25 mai 2023 à l'encontre d'ARKEMA FRANCE, entreprise chimique produisant et rejetant des PFAS à Pierre-Bénite. Nous demandons la limitation à 1kg/mois des rejets de PFAS dans l'eau par ARKEMA FRANCE, afin de réduire au maximum cette pollution et une étude des risques sanitaires visant à évaluer l'ampleur de la contamination.

Selon le rapport de l'IGEDD (Inspection générale de l'environnement et du développement durable) de décembre 2022, **ARKEMA FRANCE rejette ainsi 3,5 tonnes par an de PFAS dans le Rhône**, une pollution majeure documentée par l'ANSES depuis 2011 ! La société ARKEMA FRANCE exploite en effet une activité de fabrication de produits chimiques fluorés depuis 1957. En 2013, la DREAL, chargée de contrôler l'entreprise, avait d'ailleurs déjà demandé à ARKEMA de surveiller ses rejets en PFAS, ce que l'entreprise n'a pas fait. **Ces rejets massifs causent de graves pollutions de l'eau, du sol, de l'air et du lait maternel exposant ainsi la population et les salarié.e.s de l'entreprise à des risques pour leur santé.** On retrouve également des PFAS dans l'alimentation, ce qui impacte particulièrement les agriculteur.rice.s et les consommateur.trice.s.

Le 31 mai 2022, Notre Affaire à Tous - Lyon avait déposé un premier référé à l'encontre d'ARKEMA FRANCE ciblant déjà la pollution aux PFAS. Depuis, des citoyen.ne.s et associations se sont mobilisés pour demander la fin des rejets aqueux de PFAS, une

véritable transparence sur la nature et l'ampleur de la pollution et et une étude des risques sanitaires pour mieux connaître la contamination. Nous nous sommes réunis pour agir en justice et faire appliquer le principe de pollueur-payeur.

Stop à l'impunité des pollueurs !

Plusieurs documents montrent qu'**ARKEMA FRANCE** devait **surveiller les substances "susceptibles de s'accumuler dans l'environnement"** depuis 2007 et que la DREAL avait demandé dès 2013 à la société de surveiller ses rejets. Cette obligation de surveillance n'a pas été respectée par ARKEMA FRANCE, malgré la publication du rapport de l'ANSES en 2011 indiquant l'existence d'une grave pollution aux PFAS à Pierre-Bénite. Ces pollutions ont bien été commises délibérément par ARKEMA FRANCE, au détriment de la qualité de l'eau, de l'air et des sols, et donc de la santé de la population locale.

Les solutions pour filtrer les PFAS étaient également connues, puisque les rejets du composé 6:2 FTS par ARKEMA sont en très nette diminution grâce à la mise en place en novembre 2022 d'un traitement par ultrafiltration puis par charbons actifs suite à un arrêté préfectoral.

Afin de stopper ce scandale sanitaire et environnemental, 37 victimes, 10 associations et syndicats demandent au procureur de la République du Tribunal judiciaire de Lyon de saisir le juge des libertés et de la détention afin de faire cesser ces pollutions et d'étudier les risques sanitaires encourus par la population aux frais du pollueur.

Plus de 17 000 sites sont contaminés en Europe et 2 100 le sont à des taux potentiellement dangereux pour la santé (source : "[Forever pollution project](#)"). **Pierre-Bénite est l'un des sites les plus contaminés de France.**

Liste des associations et syndicats requérants : Notre Affaire à Tous - Lyon, Notre Affaire à Tous, Agrificio Rhône Loire, Alternatiba ANV Rhône, Réseau AMAP AURA, Bien-Vivre à Pierre-Bénite, Fédération Syndicale Unitaire, La Ruche de l'écologie, Les Amis de l'Île de la Table-Ronde, le Réseau Environnement Santé.

[Lien du Dossier de presse.](#)

[Lien de la page internet de la campagne.](#)

Contacts presse :

Camille Panisset, Notre Affaire à Tous - Lyon
camille.panisset@notreaffaireatous.org | 06 86 08 44 24

Pour les questions juridiques : Me Louise Tschanz - Cabinet Kaizen Avocat
louise.tschanz@kaizen.avocat.fr | 07 78 94 00 64